



Fédération
Syndicale
Unitaire

Lyon, le 25 janvier 2011

SNUipp
Section du Rhône

Fabienne LOREAU
Secrétaire départementale

à

**Monsieur le Directeur
de l'IUFM**

Objet : composition du collège usagers du conseil d'école de l'IUFM

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons porter votre attention sur la question de la composition du collège usagers. Les professeurs des écoles stagiaires seraient-ils exclus du collège des usagers du conseil d'école de l'IUFM de Lyon.

Cette décision ne semble pas conforme aux décrets qui créaient les IUFM comme écoles intégrées dans les universités. Le ministère de l'Enseignement Supérieur a bien rappelé ce point lors d'un courrier à la CD IUFM du 8 octobre 2010.

Sur la forme, les élections risquent d'être annulées en cas de recours si des professeurs des écoles stagiaires ne pouvaient pas se présenter aux élections ou ne pouvaient pas voter.

Sur le fond, l'exclusion des professeurs des écoles du corps des usagers serait un signe de la séparation définitive entre l'IUFM de Lyon et la formation des enseignants stagiaires. Séparation que le SNUipp refuse d'entériner.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre profond attachement à une formation des enseignants de qualité.

Fabienne LOREAU

Copie : Ministre de l'Education Nationale